



**ASSURANCE DE LA
RESPONSABILITE CIVILE
DES MARCHANDS DE BIENS
QUESTIONNAIRE ADHESION**

TITRE I**ELEMENTS D'APPRECIATION DU RISQUE****I – AUTRES ASSURANCES***A – Assurances antérieures*

- 1) Pendant les deux dernières années, le souscripteur a-t-il été assuré pour un risque de cette nature ? OUI NON
- 2) Quel est le nom du ou des assureurs ?
- 3) Pour quels motifs cette assurance a-t-elle pris fin ?
- 4) Quels étaient les numéros des contrats ?
.....
- 5) L'assurance a-t-elle été refusée au souscripteur pendant les deux dernières années ? OUI NON

Si oui, précisez la cause du refus :.....

B – Assurances en vigueur

Le souscripteur est-il déjà garanti par un autre assureur pour les risques couverts par le présent contrat ? OUI NON

NOM DE L'ASSUREUR	N° DE CONTRAT
.....
.....
.....

II – SINISTRES ANTERIEURS

Le souscripteur a-t-il causé ou subi des sinistres susceptibles d'être couverts par les garanties demandées au cours des deux dernières années ? OUI NON

- Dans l'affirmative, lesquels ?

DATES	NATURE (1)	CIRCONSTANCES	MONTANT REGLE OU ESTIME
			€
.....
.....
.....

(1) Préciser s'il s'agit de dommages corporels, matériels ou immatériels.

III – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSURE

A – *L'assuré est-il une personne physique ?* OUI NON

. Nom et prénom

. Adresse

. Nombre d'années d'exercice de la profession

B – *L'assuré est-il une personne morale ?* OUI NON

. Nature juridique de la société

. Nombre d'années d'existence

- Représentée par { Nom et prénom
Adresse

- Eventuellement société mère { Nom
Adresse

TITRE II**ACTIVITES ASSUREES**

L'activité de marchand de biens telle que définie à l'article 2 des Conventions spéciales.

TITRE III

TABLEAU DES GARANTIES

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES PAR ASSURE		MONTANT DE LA FRANCHISE PAR SINISTRE
	PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES D'UNE MEME ANNEE D'ASSURANCE	
Responsabilité civile Professionnelle Tous dommages, corporels, matériels et immatériels confondus	200 000 €	200 000 €	10 % mini 700 € maximum 1 500 €
Responsabilité Civile Exploitation Dommages corporels et immatériels consécutifs *	8 000 000 € (1)		Néant
* sauf garantie RC du fait de l'utilisation d'un véhicule à moteur	illimité		Néant
* limitée en cas de Faute inexcusable de l'employeur	3 500 000 €	3 500 000 €	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	700 000 €		500 €
Assurance des Archives et supports d'informations	50 000 €		Néant (2)
Assurance Recours et Défense Pénale	30 000 €		Néant (3)

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garanti.

(2) Toutefois, en ce qui concerne la garantie "Catastrophes naturelles", il est fait application d'une franchise toujours déduite de 10 % avec un minimum de 1.140 €. Dans une commune non dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque faisant l'objet de l'arrêté, la franchise est doublée, triplée ou quadruplée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la nouvelle constatation. En cas de modification par arrêté interministériel, ces montants sont réputés modifiés dès l'entrée en application.

3) Les actions pour recours inférieurs à 300 € ne sont pas prises en charge par l'assureur.

TITRE IV

COTISATION

I – ELEMENTS SERVANT DE BASE AU CALCUL DE LA COTISATION

Quel est le montant total T.T.C. des ventes réalisées au cours de l'année précédant la souscription ?

.....

L'assuré s'engage à fournir annuellement à l'assureur une liste actualisée des ventes avec les mentions suivantes pour chaque opération :

- Dénomination de l'immeuble : adresse, lot, tranche...
- Montant du prix de vente TTC
- Date de la vente

TITRE IV

DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an. Il sera ensuite reconduit par tacite reconduction et pourra être résilié, à chaque échéance annuelle, moyennant un préavis de deux mois au moins.

- Prise d'effet du contrat :
- Échéance du contrat :
- Exigibilité des cotisations : 01/01

Fait en exemplaire (s), à le

Le souscripteur (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».